

CE2 · FICHE 183262

# Lire les horaires d'une bibliothèque

Même sélection que la fiche élève. Une autre formulation peut être recevable lorsque la consigne le permet.

## Document d'exercice : lire les horaires d'une bibliothèque — 1-1

Bibliothèque du quartier : le lundi, ouverture de 9 h à 12 h. Retour des livres possible pendant ces horaires. La boîte extérieure reste fermée.

**1. À quelle heure ferme la bibliothèque ce jour-là ?**

**Réponse : 12 h**

Réponse : 12 h.

Indice dans le document : « à 12 h ».

## Document d'exercice : lire les horaires d'une bibliothèque — 2-4

Bibliothèque du quartier : le jeudi, ouverture de 10 h à 13 h. Retour des livres possible pendant ces horaires. La boîte extérieure reste fermée.

**2. À quelle heure ferme la bibliothèque ce jour-là ?**

**Réponse : 13 h**

Réponse : 13 h.

Indice dans le document : « à 13 h ».

## Document d'exercice : lire les horaires d'une bibliothèque — 7-1

Bibliothèque du quartier : le lundi, ouverture de 15 h à 18 h. Retour des livres possible pendant ces horaires. La boîte extérieure reste fermée.

**3. À quelle heure ferme la bibliothèque ce jour-là ?****Réponse : 18 h**

Réponse : 18 h.

Indice dans le document : « à 18 h ».

**Document d'exercice : lire les horaires d'une bibliothèque —  
7-2**

Bibliothèque du quartier : le mardi, ouverture de 15 h à 18 h. Retour des livres possible pendant ces horaires. La boîte extérieure reste fermée.

**4. À quelle heure ferme la bibliothèque ce jour-là ?****Réponse : 18 h**

Réponse : 18 h.

Indice dans le document : « à 18 h ».

**Document d'exercice : lire les horaires d'une bibliothèque —  
7-4**

Bibliothèque du quartier : le jeudi, ouverture de 15 h à 18 h. Retour des livres possible pendant ces horaires. La boîte extérieure reste fermée.

**5. À quelle heure ferme la bibliothèque ce jour-là ?****Réponse : 18 h**

Réponse : 18 h.

Indice dans le document : « à 18 h ».

Ressource originale AnimyJob. Les indications de classe sont à adapter à la progression suivie. Aucun bilan officiel n'est délivré.